



Société d'Encouragement du Sport Nautique

créée en 1879

Ile des loups, face au 1, quai du port

94130 Nogent sur Marne

Tél 01 43 24 38 06 – e-mail : encouaviron@free.fr

N° SIRET 785 740 325 000 10 - Agrément n° 13328

Adhésion ou renouvellement adhésion MINEURS, saison sportive 2023/2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter ma demande d'admission / de renouveler mon adhésion à la Société d'Encouragement du Sport Nautique :

Nom :		Date naiss.	
Prénom :			
Adresse voie 1			
Adresse voie 2			
Ville		Code Postal	
Tél. Domicile		Tél portable	
e-mail			

Coordonnées des parents :

Nom :			
Prénom :			
Adresse voie 1			
Adresse voie 2			
Ville		Code Postal	
Tél. Domicile		Tél portable	
e-mail			

Coordonnées du deuxième parent si séparation / garde alternée :

Nom :			
Prénom :			
Adresse voie 1			
Adresse voie 2			
Ville		Code Postal	
Tél. Domicile		Tél portable	
e-mail			

Les informations fournies ci-dessus seront exploitées par l'Encou à des fins de fonctionnement interne : en donnant votre adresse e-mail, vous en autorisez l'utilisation pour recevoir les courriels d'information de l'association.

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 06/01/1978 (article 27), vous bénéficiez d'un droit de consultation et de rectification des données. Ce droit peut être exercé directement auprès des responsables de l'association



Montant des cotisations pour la saison 2023-2024 :

CATEGORIES :	PREMIERE ADHESION :	ou RENOUELEMENT :
Benjamin (2012 et +)	390	325
Minime J13-J14 (2010-11)	405	340
Cadet J15-J16 (2008-09)	450	385
Junior J17-J18 (2006-07)	460	395
Athlete de Haut Niveau	200	200
Garage personnel	170	170
Vestiaire personnel	60	60
Sous-total		
Don		
TOTAL :		

Les dons faits à la société en sus des cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Des certificats fiscaux seront délivrés aux donateurs.

Les cotisations réglées en retard subiront les majorations prévues à l'article 3 du règlement intérieur.

Pour les nouveaux sociétaires : j'ai eu envie de venir à l'Encou suite à Stage réseaux sociaux, banderoles, Flyers et/ou affiches, Par le biais d'amis/familles, Site internet, Portes ouvertes, Autres : _____

Déclarations / Autorisations parentales : (à remplir qu'il s'agisse d'une 1ère inscription ou d'un renouvellement)

Je soussigné(e) _____ tuteur légal de _____ :

- autorise mon fils / ma fille à participer aux activités organisées par la Société d'Encouragement du Sport Nautique,
- autorise en cas d'urgence les responsables du Club à faire soigner mon enfant suivant les prescriptions des médecins,
- certifie que mon fils / ma fille sait parfaitement nager,
- accepte le règlement intérieur (consultable sur demande),
- autorise l'utilisation d'images de la personne inscrite lors de la communication des activités de l'association.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes :

- Pour les mineurs encadrés par un entraîneur, le Club est ouvert les mardi-jeudi de 14h00 à 20h00, les mercredis, vendredis et samedis de 8h00 à 20h00 et le dimanche de 8h00 à 13h30.
- Pour les seniors confirmés (compétition ou loisir), le Club est ouvert du mardi au samedi de 8h00 à 20h00, et le dimanche de 8h00 à 13h30.
- En tout état de cause, le club est fermé les dimanche après-midi et le lundi.
- La responsabilité du club ou de ses entraîneurs diplômés (saliés ou non) ne saurait être engagée pour toute sortie sur un bateau du club ou privé qui serait effectuée en dehors de la présence de ces mêmes entraîneurs.
- Les sociétaires ne sont pas autorisés à sortir seuls sur la Marne en bateau sans que leur capacité à ramer et à se déplacer seul sur l'eau ait été expressément reconnue par un entraîneur diplômé.

Date et signature :

Précédées de la mention
« lu et approuvé »

Documents à fournir en complément de cette fiche d'inscription :

- Le **règlement** peut être fait en ligne sur le site www.encouaviron.fr, par virement ou par chèque libellé à l'ordre de SESN. Au besoin, le règlement peut être fait en 2 ou 3 fois. Dans ce cas, merci de faire parvenir l'ensemble des chèques en même temps que cette fiche d'inscription, en indiquant au dos la date d'encaissement souhaitée pour chaque chèque. (Au plus tard, janvier 2024).
- Dans le cas d'une première inscription : **1 photo d'identité**
- Attestation de réponses négatives au questionnaire de santé ou Certificat médical** : depuis 2021, un certificat médical n'est plus systématiquement nécessaire : pour obtenir une licence et pour participer à des compétitions, les mineurs doivent simplement remplir, chaque saison, un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (réalisé conjointement par eux et par les personnes exerçant l'autorité parentale – modèle disponible sur le site www.encouaviron.fr) et fournir au club une attestation selon laquelle ils ont répondu « non » à toutes les questions du questionnaire médical. (modèle sur le site www.encouaviron.fr)

Une réponse positive à une seule des questions les engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club doit dater de moins de 6 mois.

Les rameurs J15 et J16 qui seraient surclassés pour participer à une compétition J17, J18 ou senior devront, en temps utile, fournir un certificat d'aptitude spécifique.

L'ensemble des documents doit être adressé au club : SESN, Ile des Loups, face au 1 quai du port, 94130 Nogent sur Marne. Tout dossier incomplet sera renvoyé.